



Garde patagé d'un peitit bebe de deux ans

Par **lionel26**, le **05/05/2008 à 18:02**

bonjour,rnrnje suis avec ma compagne qui a eu un enfant d'un premiere union (pas de mariage ni pacs).rnrnSon concubin la mise dehors enceinte et ne voulais pas de l'enfant (il voulais la faire avorte coup de poing dans le ventre pour perde l'enfant violence etc)rnrnObliger enceinte de se faire loger par ses parents et des amis elle s'en est sortie et a accoucher le 1 er avril 2006 rnPar sousci du bien etre de l'enfant elle a demander eu pere de redonnaitre l'enfant se qui a fait puis plus aucune nouvelle.rnrnEn septembre 2007 aprenant notre couple il decide de faire valoir spn droit de pere.rnrnMal conseiller et mal defendue par notre avocat il a un jugement qui lui donne le droit de visite un week end sur deux et la moitier des vacances.rnrnMalgres sont droit de visite accepté il continue a nous harcelé (denonciation calomnieuse aupores des services sociaux pour coup sur enfant, multiple plaintes non fondées a la gendarmerie pour violence verbale et physique, pour non presentation d'enfant etc...)rnrnNous sommes au bout du rouleu et nou recherchons de l'aide,rnIl faut savoir qu'il a eu un jugement en sa defaveur pour coup sur ses enfants.rnSon grand fils a violé son petit garçon (mais l'affaire à ete etoufé)rnrnque devons nous faire pour proteger la petite , ma copine est au bord de la depressionrnrnpeut on faire valoire l'abandon de familerncomment peut on faire pour monterer que la petite est en dangernaidez nous rnmerci d'avance

Par **jeetendra**, le **05/05/2008 à 19:32**

bonsoir, dans un premier il faudrait alerter les services sociaux sur la possibilité que l'enfant en bas âge soit maltraité par son père biologique violent, preuves à l'appui et demander qu'une enquête sociale soit ordonnée tres rapidement car l'enfant est en danger et que c'est serieux, courage, cordialement